



DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U17/U18 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

(Dossier à remettre **avant le 31 juillet 2021**)

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football lors de sa séance du 6 mai 2021 a décidé que la saison 2020-2021 serait blanche. Cela implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021.

Pour compenser le désistement éventuel d'une ou plusieurs de ces équipes libérant ainsi une ou des places, le District de la Vienne de Football lance un appel à candidature auprès des clubs intéressés pour évoluer dans le **championnat U17/U18 Départemental 1**.

Le règlement de cet appel à candidature s'appuie sur différents types de critères qui permettront d'établir le classement des candidats, et ainsi attribuer les places disponibles.

Deux catégories de critères par ordre prioritaire :

1. **les critères incontournables** : nombre minimum de licenciés (au moins 18), un encadrement formé. La non-satisfaction d'un de ces critères se traduit par le rejet de la candidature.
2. **les critères sportifs et de formation** accompagnés de 30 points bonus. Ils permettront d'établir le classement des équipes.
 - Diplôme de l'éducateur de l'équipe U17/U18 saison 2020 – 2021 (6 points)
 - Label Jeunes (9 points)
 - Politique de formation de la saison 2020 – 2021 (production de la programmation sportive des catégories jeunes, organigramme de l'encadrement des équipes U7 à U17-18) (10 points)
 - % des licenciés U17 / au total des licencié(e)s U16 – U17 de la saison 2020 – 2021 (5 points)

A retenir :

Le championnat de District comprendra 2 phases avec des matches « aller » avec accession/ rétrogradation à l'issue de la 1^{ère} phase entre les niveaux de D1 et de D2, idem à l'issue de la seconde phase.

Il n'y aura pas d'accession de D1 en championnat régional U17 R2 à l'issue de la 1^{ère} phase, contrairement aux saisons précédentes. Les accessions en U18 R2 se feront en fin de saison 2021 – 2022. Le nombre de places d'accession n'est pas connu non plus à ce stade.

L'assemblée Fédérale du 12 mars 2021 a décidé que les ententes évoluant en championnats de District ne peuvent pas accéder à ceux de la Ligue dès la présente saison.



DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U17/U18 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

(Dossier à remettre **avant le 31 juillet 2021**)

Liste des éléments à fournir

CLUB

- Nom du Club :
- Numéro d'affiliation du club :
- Nom de la personne ayant complété le dossier de candidature :
 - Fonction :
 - Téléphone :
 - Courriel :
- fournir une lettre de candidature motivée précisant les coordonnées, parcours de formation de l'éducateur qui encadrera l'équipe en U17/U18 D1.

EQUIPE U17/U18 SAISON 2020 - 2021

- Nom de l'éducateur saison 2020 – 2021 :
 - Parcours de formation (préciser les formations et diplômes correspondantes)
 - X aucune formation :
 - X modules :
 - X CFF :
 - X BMF
 - X BEF ou DES :
 - Téléphone :
 - Courriel :

POLITIQUE DE FORMATION DU CLUB

- Pour la saison 2020 - 2021, votre Club dispose-t-il d'une programmation sportive pour ses catégories U7 à U17/U18 OUI NON

Si oui, fournir le document correspondant.

- Produire l'organigramme saison 2020 - 2021 de l'encadrement des équipes U7, U9, U11, U13, U15, U17/U18 comprenant les noms, coordonnées, formation, diplômes (Responsable Technique Jeunes et des éducateurs, ...)

Les données concernant les autres critères comme le nombre de licencié(e)s et les labels jeunes ne sont pas demandées dans le dossier de candidature car elles sont disponibles au District.



DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U17/U18 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Critères et Notation

CRITERES INCONTOURNABLES SAISON 2020-2021

1. Disposer d'au moins 18 licenciés U16 et U17
2. Educateur diplômé (minimum un module) de l'équipe U17/U18

CRITERES avec attribution de points (30 POINTS MAXIMUM)

Critère 1 (6 points) : Diplôme de l'éducateur désigné en début de saison

- Educateur certifié avec un module ou CFF ne correspondant pas à la catégorie concernée : 2 points
- Educateur certifié avec un CFF 2 : 4 points
- BMF ou plus : 6 points

Critère 2 (9 points) : Niveau de Label jeunes

- Espoir : 3 points
- Excellence : 6 points
- Elite : 9 points

Critère 3 (10 points) : Politique de formation catégories U7 à U17/U18 de la saison 2020 - 2021

1. Production de la programmation sportive couvrant les catégories U7 à U17-U18 : **4 points**
2. Taux d'encadrement des équipes U7, U9, U11, U13, U15, U17/ U18 par des éducateurs formés (modules, CFF, ...) : **6 points**
 - > 0 % à < 20 % : 1 point
 - > 20 % à < 40 % : 2 points
 - > 40 % à < 60% : 3 points
 - > 60 % à < 80% : 4 points
 - > 80 % à <= 100 % : 6 points

Critère 4 (5 points) : Poids des licencié(e)s U16 par rapport au total U16– U17 de la saison 2020 – 2021 :

- > 0 % à < 20 % : 1 point
- > 20 % à < 40 % : 2 points
- > 40 % à < 60% : 3 points
- > 60 % à < 80% : 4 points
- > 80 % à <= 100 % : 5 points